

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Maladie

## Dentaire

## Optique

## Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : AO 308

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Bougaddou Fatima

Date de naissance :

Adresse : Ferdous App 7 IHB 8 Ctg 02 ouaga

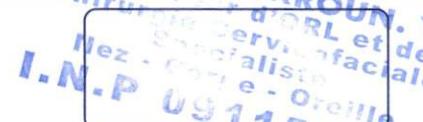
Case : 100

Tél. : 0602467656

Total des frais engagés : Ab6442 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/04/2023

Nom et prénom du malade : Bougaddou Fatima

Age :

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Bouchon de l'oreille droite

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 AVR 2023	consultation	20RC	2900h	Attestation de paiement

## ~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE OUM ERRABII</b>		
Dr. Adnane BIDAH	18/04/23	20,20
49, Boulevard OUM ERRABII HAY HASSAN CASABLANCA Tél. 05 22 90 88 72		

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la maladie traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
12	21433552
00	00000000
00	00000000
11	11433553

### **[Création, remont, adjonction]**

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

قارورة  
بالقطارة

Lot. 3714  
Per.: 01 2026  
BIOCODEX MAROC PPV 20.20 CH

الدكتور يومن  
استاذ بكلية الطب

Dr. Adnane Bl  
اختصاصي في الأنف  
49. Boulevard OUM ERRABIA  
EL OULFA - CASABLANCA Tél. 05 22 86 38 76

Casablanca, le :

18 AVR 2023

Mme Fatima  
Bougaddou

20,20 Otopac goutte  
sur 24h 3 fois / 4,



DR. BENCHAKROUN.  
Président du C.R.D.O.P et de  
la Chirurgie Endocrinofaciale  
T.N.P 0971457149

DR. BENCHAKROUN.  
Professeur DR.C.R.D.O.P et de  
Chirurgie Endocrinofaciale  
T.N.P 0971457149

Dr Benchakroun Youssef

Professeur d'O.R.L

et chirurgie cervico - facial

Spécialiste : Nez - Gorge - Oreille

Regae

الدكتور يوسف بنشردون

أستاذ بكلية الطب

إختصاصي في أمراض

الأذن، الأنف والحنجرة

Casablanca, le :

18/04/2023

Mme Fatima Bongaddou

O.R.L

250dh

+

Ajoutation  
d'oreille Gauche

100dh

350dh

Dr. BENCHAKROUN, Y.  
Professeur d'ORL et de  
Chirurgie Cervico-faciale  
Spécialiste : Orlée  
Nez - Gorge - Oreille  
I.N.P 091157149

Dr. BENCHAKROUN, Y.  
Professeur d'ORL et de  
Chirurgie Cervico-faciale  
Spécialiste : Orlée  
Nez - Gorge - Oreille  
I.N.P 091157149